

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 18 octobre 2022 et du conseil d'administration plénier du 20 octobre 2022 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 67MCF0176 - 4483 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SEN	Emploi de maître de conférences			
	N°0176			
	Discipline (s) et section (s) du CNC : 67			
	Profil : Ecologie des forêts tropicales insulaires			
	Nom et prénom	Corps	Section CNC	Etablissement d'origine
COLLEGE A U A	Mme Gladys LORANGER (présidente)	PU	67	Université des Antilles
	M. Anadou BÂ	PU	67	
COLLEGE A EXTERIEUR	M. Didier GALOP	DR	67	CNRS GEODE UMR 5602. didier.galop@univ-dse2.fr
	M. Marc-André SELOSSE	PU	67	Muséum National Histoire Naturel. marc-andre.selosse@mnhn.fr. ma.selosse@wanadoo.fr
	M. Ary OZIER LAFONTAINE	DR	67	Université Paris Sud. claire.damesin@universite-paris-saclay.fr
COLLEGE B U A	Mme Malika RENE-TROUILLEFOU (vice-présidente)	MCF	67	Université des Antilles
	M. Philippe PETIT	MCF	32	
	Mme Audrey CAROUPANAPOLLE	MCF	64	
COLLEGE B EXTERIEUR	Mme Sabrina COSTE	MCF	67	Université de Guyane. sabrina.coste@univ-guyane.fr
	M. Stéphane TRAISSAC	MCF	67	Agropanitech. stephane.traissac@ecofog.gf

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 07 MARS 2023

Le Président de l'Université



Pr Michel GEOFFROY